

RAPPEL: LES CARTES DE COACH SONT OBLIGATOIRES POUR TOUS LES NIVEAUX DE COMPETITION SENIORS

Ce petit rappel s'impose : ...

Les cartes de coach sont des documents INDIVIDUELS qui doivent être sollicités par le coach et sont valables pour plusieurs clubs et plusieurs équipes dans le même club. Le document consiste en une carte avec photo et une vignette obligatoire pour la saison en cours (par analogie aux cartes de joueur mais cette vignette est différente - vignette de validation carte de coach-)

Une demande de renouvellement doit être introduite chaque saison au secrétariat de l'AIF Bld Lambermont, 278 à 1030 BRUXELLES.(Service cartes de coach)

La licence délivrée CETTE SAISON reste valable mais une nouvelle vignette pour la saison prochaine est délivrée. Si un coach change de titre (exemple il passe de C à B) il doit renvoyer l'ancienne carte et solliciter une nouvelle.

Les personnes en formation reçoivent une carte de coach par dérogation, qui n'est toutefois pas éternelle (la formation a une durée déterminée). Il est tenu compte de circonstances exceptionnelles et personnelles pour accorder certaines dérogations "temporaires".

Pour tout porteur d'une carte ou ayant obtenu sa carte par une autre filière (équivalence, assimilation, autre) il convient d'avoir réalisé la formation continue ad hoc la saison précédente. La situation en matière de formation continue peut être précisée à chaque porteur de carte. Si au cours de la saison précédente, le coach n'a pas été actif, la formation continue ne doit pas avoir été réalisée pour délivrer la carte. Seule exception à la règle générale.

Des formations réalisées en dehors de la fédération AIF sont prises en compte mais il importe de fournir le contenu de ces formations et la preuve de la présence. Et ceci dans les délais requis. Une attitude stricte sera en vigueur et des documents réalisés à posteriori ne seront plus considérés.

En clair: un coach ayant une carte de coach AIF (obligatoire pour TOUT club AIF de TOUT niveau) sur base d'une équivalence d'un diplôme ou brevet extérieur à l'AIF (VVB, autres pays) DOIT suivre la formation continue du niveau considéré s'il veut obtenir le renouvellement de cette carte de coach.

Comme il convient de posséder sa carte pour TOUT match, nous vous conseillons de ne pas attendre le dernier moment. L'absence de document est sanctionnée comme pour les joueurs.

Les arbitres sont tenus de respecter ce règlement et de noter la présence du document du coach en vérifiant aussi la vignette et la saison de validité. On ne peut pas coacher si on ne possède pas une carte valableA partir de cette saison, le coach adjoint comme le soigneur doit posséder une carte.

Plus de personne non en règle sur le banc. Et attention aux abus

Des dérogations durant la saison pour absence du coach à l'un ou l'autre match sont obtenues automatiquement en s'adressant au secrétariat AIF service cartes de coach.

Pour coacher en

- LIGUE A, B, Nationale 1 Messieurs: TITRE A MONITEUR et FORMATION CONTINUE REALISEE LA SAISON PRECEDENTE (15 points)
- Division d'honneur, nationale 1 dames= TITRE A MONITEUR et FORMATION CONTINUE (15 points)

Pour coacher en

- NATIONALE 2 messieurs et dames = TITRE B AIDE MONITEUR et FORMATION CONTINUE REALISEE LA SAISON PRECEDENTE (10 points)
- NATIONALE 3 messieurs et dames = TITRE C+ INITIATEUR plus ayant réussi la partie technico tactique du cours aide moniteur et FORMATION CONTINUE REALISEE LA SAISON PRECEDENTE (6 points ou un clinic)

Pour coacher dans

- les SERIES PROVINCIALES sauf la plus basse de LA province concernée : TITRE C INITIATEUR plus la FORMATION CONTINUE REALISEE LA SAISON PRECEDENTE (6 points ou un clinic)
- la série PROVINCIALE LA PLUS BASSE concernée par le match coaché, une CARTE X sans titre délivrée sur demande MAIS obligatoire.

LE COACH ADJOINT doit posséder une CARTE DE COACH DU NIVEAU JUSTE INFERIEUR au minimum de celle requise pour le head-coach.

Carte valable pour la saison en cours (donc titre et formation continue réalisée la saison précédente)

Clairement en division nationale 1, le coach est de TYPE A et le coach adjoint au minimum B.

Des obligations spécifiques existent pour les coaches des sélections francophones.

IL N'EXISTE AUCUNE RAISON DE DISPENSER UN COACH DE LA PARTICIPATION A UNE FORMATION CONTINUE qui que soit le coach concerné. Seule exception: d'impératives raisons personnelles.

Il a été organisé cette saison des formations dans chaque région (y compris en langue allemande) et tout au long de l'année. Des formations seront encore organisées juste avant la saison.

L'AIF se tient à la disposition de chacun pour assurer le fonctionnement le plus convivial et professionnel de ce service. Ceci n'empêche pas la rigueur d'être IMPERATIVEMENT de mise !

Nous tenions à rappeler le règlement avec de petites adaptations de la dernière assemblée générale AIF.

Pour le conseil d'administration

Albert DAF
JANS

Enrique PISANI

Michel FORGET

Philippe

Président et
général

Directeur Technique

Responsable technique

Secrétaire

Responsable de la gestion
des cartes de coach.